

Démocratie locale

REF : DDLPV2012013

Signataire : MJ/SR

Séance du Conseil Municipal du 12/07/2012

RAPPORTEUR : Jacques SALVATOR

OBJET : Subvention exceptionnelle à l'association Auberquartiers pour le Fonds d'Initiative Locale (FIL)

EXPOSE :

Rappel sur le fonctionnement du FIL

Le Fonds d'Initiatives Locales (FIL) est un dispositif permettant de soutenir des projets en faveur du lien social portés par des associations de quartier, par des collectifs informels ou par des habitants.

La gestion du FIL est confiée à l'association Auberquartiers. Son conseil d'administration est composé de représentants d'habitants des conseils de quartiers, d'associations et d'élus.

Un comité de gestion (composé uniquement des représentants d'associations et de représentants de chaque quartier) se réunit une fois par mois pour statuer et valider les projets proposés (11 fois par an).

Le FIL ne verse pas de subvention, il règle directement les dépenses et rembourse les sommes avancées par les porteurs. Le montant maximum de l'aide ne peut excéder 760 euros par projet. Elle est limitée à 1000 euros maximum par porteur et par an.

L'enveloppe annuelle du FIL est de 17 500€, financés par la ville à hauteur de 10 000€ et par le CUCS pour 7500€.

Une montée en charge du dispositif :

En 2011, 49 dossiers ont été reçus au total (40 accordés) pour un montant total d'aides de 17 076€. Un bilan global des projets soutenus a été présenté à l'assemblée générale d'Auberquartiers en janvier 2012 (disponible au service DLDSQ).

En 2012, de janvier à juin, 48 dossiers ont été déposés (36 accordés) pour un total de 17 018€, soit l'équivalent en six mois de l'année 2011 entière.

Ces chiffres témoignent de la vitalité du dispositif de plus en plus approprié par les équipes d'animation des conseils de quartier et par les habitants. On compte en 2012 dix nouveaux porteurs de projet par rapport à l'année précédente et une répartition relativement équilibrée entre les huit quartiers, avec une montée en charge des projets inter-quartiers (voir graphiques en annexe) et une forte proportion d'activités ponctuelles festives ou culturelles dans les quartiers.

Ainsi, en l'état actuel, le FIL ne dispose que de 481 euros pour le financement des initiatives sur le deuxième semestre 2012, ce qui permettrait de financer un seul projet supplémentaire au mois de juillet puis aucun jusqu'en janvier 2013.

Or, les demandes restent nombreuses (plusieurs dossiers sont d'ores et déjà déposés pour le comité de gestion du mois de juillet) et pour la période de septembre à décembre on peut estimer le nombre de dossiers reçus par le FIL, sur la base des années précédentes, à une quinzaine en moyenne.

Cet accroissement des demandes pourra être pris en compte par l'association Auberquartiers pour les demandes de subvention de l'année prochaine, notamment auprès du CUCS mais aussi d'autres financeurs potentiels, afin d'obtenir pour 2013 une enveloppe plus adaptée aux besoins.

Pour le deuxième semestre 2012, afin de permettre à l'association Auberquartiers, par le biais du FIL, de continuer à soutenir les initiatives locales en faveur du lien social dans les quartiers, il serait nécessaire d'attribuer à l'association une subvention exceptionnelle de 4000€.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 4000€ à l'association Auberquartiers pour la poursuite des actions du Fonds d'Initiatives Locales sur le deuxième semestre 2012.

Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction de la Démocratie
Locale et de la Politique de la Ville

Démocratie locale

REF : DDLPV2012013

Signataire : MJ/SR

**OBJET : Subvention exceptionnelle à l'association Auberquartiers pour le Fonds
d'Initiative Locale (FIL)**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2012,

Considérant l'importance pour la ville d'Aubervilliers de garantir au Fonds d'Initiatives
Locales les moyens de continuer à soutenir les initiatives de proximité portées par des
habitants ou des associations jusqu'à la fin de l'année

A l'unanimité.

DELIBERE :

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 4000 € à l'association Auberquartiers pour la
poursuite des actions du Fonds d'Initiatives Locales sur le deuxième semestre 2012.

APPROUVE l'inscription de cette subvention au budget 2012 sur l'imputation suivante :

service	nature	fonction
301A	6574	025

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 20/07/2012

Publié le : 19/07/2012

Certifié exécutoire le : 20/07/2012

Pour le Maire

L'Adjoint délégué